

LES DEVOIRS

22èmes journées Poitiers – Roma Tre « Jean Beauchard - Paolo M. Vecchi »

23-24
SEPTEMBRE
2026



Faculté de Droit et des Sciences Sociales | Poitiers

IFR Droit et science politique

43, Place Charles de Gaulle | Salle Savatier
TSA 81100 - 86073 Poitiers cedex 9

Sous la direction scientifique de :
Federica RASSU (Université de Poitiers)

13h30 Accueil café

14h00 Allocutions d'ouverture

Virginie Laval, *Présidente de l'Université de Poitiers*

Marianne Faure-Abbad, *Doyenne de la Faculté de Droit et des sciences sociales, Université de Poitiers*

Antoine Claeys, *Premier Vice-doyen chargée de la recherche et directeur de l'Institut fédératif de recherche Droit et science politique, Faculté de droit et des sciences sociales, Université de Poitiers*

PREMIÈRE PARTIE. DIRE LE DEVOIR

Présidence : Marianne Faure-Abbad, Université de Poitiers
Simone Benvenuti, Università degli studi Roma Tre

14h30 Paolo Alvazzi del Frate, *Università degli studi Roma Tre*, « Liberté économique et devoir de solidarité : un paradoxe constitutionnel dans la France révolutionnaire ? »

15h00 Didier Veillon, *Université de Poitiers*, « Un devoir de piété filiale : l'obligation alimentaire des descendants vis-à-vis des ascendants dans la France de l'Ancien Régime et celle du Code civil »

DEUXIÈME PARTIE. PENSER LE DEVOIR

Présidence : Antoine Claeys, Université de Poitiers
Paolo Alvazzi del Frate, Università degli studi Roma Tre

15h30 Damien Fallon, *Université de Poitiers*, « Les devoirs de l'homme : une notion introuvable ? »

16h00 Giuliano Serges, *Università degli studi Roma Tre*, « I diritti/doveri nella Costituzione italiana : il caso del voto »

16h30 Simone Benvenuti, *Università degli studi Roma Tre*, « Les devoirs constitutionnels dans le droit comparé »

Échanges avec le public

8h30 Accueil café

TROISIÈME PARTIE. FAIRE LE DEVOIR

**Présidence : Federica Rassu, Université de Poitiers
Michel Boudot, Université de Poitiers**

9h00 **Hélène Boucard**, Université de Poitiers, « Le falloir, le devoir, l'obligation »

9h30 **Sara Galeotti**, Università degli studi Roma Tre, « L'obligation alimentaire : histoire d'un devoir »

10h00 **Giuseppe Spoto**, Università degli studi Roma Tre, « I doveri della persona nelle relazioni private : autonomia, solidarietà e responsabilità »

Échanges avec le public et pause

10h45 **Alexandre Zollinger**, Université de Poitiers, « Le devoir de transparence, clé de voute de la régulation du numérique »

11h15 **Romain Ollard**, Université de Poitiers, « Les devoirs pénalement sanctionnés »

**11h45 : Conférence de clôture – Michel Boudot, Université de Poitiers
« Devoir et devoir-être en droit civil »**

